



N°DEC188-2023

REPUBLICQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DES LANDES**GRAND DAX**
AGGLOMÉRATION

**DÉCISION DU PRÉSIDENT RELATIVE
À UNE DEMANDE DE SUBVENTION AUPRÈS DU
CONSEIL DÉPARTEMENTAL DES LANDES - CRTE
POUR LA REQUALIFICATION DU PLATEAU
PIÉTONNIER DE DAX**

Le Président de la Communauté d'Agglomération du Grand Dax :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment l'article L.5211-10,

Vu la délibération du 17 juillet 2020, par laquelle le Conseil communautaire a délégué au Président toute décision relative à la possibilité de solliciter des subventions auprès des financeurs pour les dépenses éligibles au budget et conclure les conventions afférentes ainsi que leurs avenants.

La ville de Dax et la Communauté d'Agglomération du Grand Dax dans le cadre de leur politique de redynamisation globale du centre-ville, ont déjà réalisé plusieurs tranches du programme de travaux de requalification du plateau piétonnier de Dax.

Dans cette dynamique, une nouvelle action conjointe de requalification du plateau piétonnier de Dax est programmée. Cette nouvelle opération concerne la rue des Carmes (VRD) et les rues Neuve et d'Eyroise (réseaux et VRD), ainsi qu'une déminéralisation du centre-ville dans un objectif de maîtrise des eaux pluviales et de lutte contre les îlots de chaleur. Cela, toujours dans l'objectif de développer les commerces de proximité, d'offrir un cadre attractif et de qualité.

Pour rappel, ces travaux vont avoir également un effet levier sur l'investissement privé :

- Mobilités, Connexions, Quartier d'affaires sur le secteur de la Gare,
- Patrimoine, Tourisme d'affaires, Commerce.

Le coût de ces travaux est estimé à :

Rues	Travaux	Estimation HT
Neuve / Eyrose	Réseaux	855 000€
	VRD	1 080 000€
Carmes	VRD	650 000€
TOTAL TRAVAUX		2 585 000€

Le plan de financement est réparti comme suit :

Financeurs	Participation %	Estimation HT
Grand Dax	60%	1 868 000€
Etat - DETR	20%	517 000€
Conseil Départemental des Landes - CRTE	20%	200 000€
TOTAL TRAVAUX		2 585 000€

Il est sollicité une subvention auprès du Conseil Départemental des Landes dans le cadre du CRTE au titre de la dotation de relance et transition écologique 2023 pour le programme correspondant au secteur de la rue des Carmes et des rues Neuve et d'Eyroise », estimé à 2 585 000 €.

La subvention attendue est donc de 200 000 €.



DECIDE

Article 1 : DE SOLLICITER une subvention auprès du Conseil Départemental des Landes au titre de la dotation de relance et transition écologique 2023 d'un montant de 200 000 € (programme rue des Carmes et rues Neuve et d'Eyroise estimé à 2 585 000 €).

Article 2 : La présente décision peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de son affichage ainsi que le cas échéant de sa transmission au représentant de l'Etat dans le département, d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Pau (sur place ou par envoi postal à l'adresse suivante : Villa Noulibos - 50, Cours Lyautey - 64000 Pau Cedex, ou par voie dématérialisée à l'adresse <http://www.telerecours.fr/>).

Article final : Monsieur le Directeur Général des Services et Madame la Trésorière Principale sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

Acte rendu exécutoire
après envoi en préfecture
le : 08 décembre 2023
et publication ou notification
du : 08 décembre 2023

Fait le 06 décembre

Pour extrait certifié conforme

Le Président,

Julien DUBOIS